

P R I N C I P E S G É N É R A U X

- Vous pouvez faire 10 vœux en formation initiale plus 10 vœux en alternance .
- Vos vœux sont non classés. Vous n'avez donc pas d'ordre de préférence à formuler.
- Vos vœux peuvent être non sélectifs (principalement les filières en Université) ou sélectifs.
- Les filières concernées par les vœux sélectifs sont les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les STS (sections de techniciens supérieurs), IUT (instituts universitaires de technologies), les IEP (instituts d'études politiques), les grandes écoles (ingénierie, commerce, etc.), PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) ou L.AS (Licence avec option "Accès Santé") (la première année de médecine) et des écoles spécialisées.
- Vos vœux peuvent être multiples, c'est-à-dire comprendre des sous-vœux.
- Vous pouvez aussi demander à faire un semestre ou une année de césure.
- Chacun de vos vœux fera l'objet d'une fiche Avenir qui intégrera vos résultats, les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Enfin, vous saisissez vos vœux sur Parcoursup à partir de la page consacrée à la formation (en cliquant sur un bouton en bas de page). Vous trouverez cette page en consultant le moteur de recherche

Chaque formation du supérieur n'est informée que du vœu qui la concerne.
Elle n'a donc pas connaissance des autres vœux que vous formulez.

S'INTERROGER POUR PRENDRE UN BON DÉPART

Voici **10** facteurs à prendre en compte avant de vous lancer :

(1) La durée des études :

Demandez-vous si vous souhaitez vous lancer dans des études plutôt courtes (bac+2 et licence) ou plus longues (master et doctorat). Bien évidemment, vos attentes peuvent changer en cours de scolarité.

(2) La sélectivité des études :

Demandez-vous si vous souhaitez ou non vous lancer dans des études sélectives où le dossier scolaire a une grande importance (IUT, BTS, Grandes Écoles et CPGE) car le nombre de place est limité.

(3) La mobilité géographique :

Demandez-vous si vous souhaitez (ou si vous n'avez pas le choix !) faire vos études dans une autre ville !

(4) Les moyens financiers :

La question des moyens financiers est centrale : possibilité d'obtenir une bourse, nécessité de cumuler études et emploi, désir d'indépendance, accès au logement, alimentation et loisirs, entretien d'un véhicule personnel.

(5) Le marché du travail :

Si vous avez une idée précise de métier, intéressez-vous à la situation sur le marché du travail. Si vous êtes sûr de votre choix, ne vous laissez pas décourager même si les débouchés semblent limités.

(6) Les préjugés :

Certaines professions et filières universitaires peuvent souffrir de préjugés (peu rentable, sans avenir, etc.). Dépassez-les et faites-vous votre propre opinion en croisant les informations.

(7) Les attentes familiales :

Votre famille (et plus largement votre entourage) a peut être une idée précise de ce qui vous conviendrait le mieux. Vous pouvez naturellement en tenir compte mais n'oubliez jamais que c'est à vous de décider.

(8) Les attentes universitaires :

Assurez-vous bien que vous savez ce qui vous attend au niveau de vos études : contenu des cours, stages à l'étranger, alternance, passerelle de réorientation, débouchés professionnels, etc.

(9) Les attentes personnelles :

Il est indispensable de bien se connaître pour bien choisir et réussir. Interrogez-vous sur votre vie personnelle à venir et son articulation avec votre vie professionnelle future.

(10) Les expériences professionnelles :

Pensez à faire des stages durant vos études pour vous aider à choisir un métier. Mobilisez vos réseaux de connaissances et informez-vous régulièrement auprès de professionnels.



Ne vous censurez pas donc postulez dans toutes les formations qui vous intéressent. Mieux vaut multiplier vos vœux si vous hésitez entre plusieurs domaines ou si vous souhaitez intégrer des filières sélectives ou très demandées. Comme vos vœux ne sont pas classés par ordre de préférence, vous choisirez librement au moment de répondre aux propositions qui vous seront faites. En agissant ainsi, vous vous assurez une sécurité et une plus grande liberté de choix

LES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS VOTRE DOSSIER PARCOURSUP



Année de première

- Bulletins scolaires
- Notes des épreuves anticipées de français (pour les lycéens généraux et technologiques)



Année de terminale

- Bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres ou du 1er semestre



En complément de ces notes, d'autres éléments sont transmis à chaque formation demandée :

- Le projet de formation motivé
- Les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- La rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée (rubrique facultative)
- La fiche Avenir renseignée par le lycée

Vous allez pouvoir vous inscrire à partir du mercredi 17 janvier 2024 (pas avant !). En vous inscrivant, vous ouvrez votre « dossier candidat ». Il faudra le compléter rapidement de façon à pouvoir formuler vos vœux.

- Vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE ou INAA en lycée agricole).
- Une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- Renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

8 juillet 2024 : Résultats du bac.

Une fois votre baccalauréat obtenu, pour le vœux validé que vous avez choisi, vous devez réaliser rapidement votre inscription administrative dans l'établissement d'enseignement supérieur correspondant.

C A L E N D R I E R



phase d'information et de découverte des formations

20 décembre 2023

mise à jour du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations



phases d'inscription des candidats sur la plateforme, de formulation des vœux, puis de confirmation des vœux

17 janvier 2024

ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux

14 mars 2024

date limite pour formuler ses vœux

3 avril 2024

date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux



phase principale d'admission

30 mai 2024 : lancement de la phase principale d'admission : réponses des formations

11 juin 2024 lancement de la phase complémentaire

12 juillet 2024 fin de la phase principale d'admission

LES VŒUX MULTIPLES

- Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention.
- Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux : chacun d'entre eux correspond à une même formation dans un établissement précis. Aucun des sous-vœux n'est classé par ordre de priorité.
- Vous pouvez faire 10 sous-vœux au maximum dans un même vœu multiple.
- Attention, car au total (le cumul global de tous vos vœux multiples), vous ne pouvez faire que 20 sous-vœux au maximum !
- L'intérêt d'un vœu multiple est qu'il vous permet d'élargir vos possibilités de choix et vos chances d'accéder à la formation que vous voulez : il ne compte que pour 1 seul vœu parmi les 10 possibles.
- Attention, à partir du 30 mai, vous recevrez des réponses pour chaque sous-vœu de votre vœu multiple.
- Vous pourrez donc avoir plusieurs propositions positives d'admission (un « OUI ») pour un même vœu multiple mais vous ne devrez en accepter qu'une seule !
- Comme les IUT et les STS, les CPGE sont regroupées par voie à l'échelle nationale. Chaque établissement d'une même formation correspond à un sous-vœu du vœu multiple. La demande d'une CPGE d'un même établissement avec et sans internat compte pour un seul sous-vœu. Le site de Parcoursup précise les autres formations pour lesquelles le système des vœux multiples fonctionne.
- **Attention, dans le cadre des licences à l'Université, le système des vœux multiples à sous-vœux ne fonctionne pas !**
- Enfin, vous devez confirmer chacun de vos vœux et aussi sous-vœux, une fois votre dossier complété avec les éléments demandés par les formations. Cette confirmation est indispensable pour qu'ils soient TOUS pris en compte. Seuls les vœux et sous-vœux confirmés seront étudiés par les établissements et pourront donner lieu à une proposition d'admission à partir du 30 mai 2024.



Pour vous aider, dans votre dossier candidat, un compteur indique clairement le nombre de vœux et de sous-vœux que vous avez déjà formulé.

LA FICHE AVENIR RENSEIGNÉE PAR LE LYCÉE

C'est une pièce importante de votre dossier Parcoursup. Cependant, vous n'avez rien à faire, ni rien à compléter vous-mêmes !

- La fiche Avenir est dématérialisée et élaborée par le lycée (professeurs et direction). Elle est intégrée directement dans Parcoursup qui va la transmettre à chaque établissement du supérieur choisi par vous, quel que soit le type de formation demandée (sélective ou non).
- Pour chaque matière, elle rappelle votre moyenne des deux premiers trimestres de terminale (ou semestre), votre classement par matière dans la classe et les appréciations générales des professeurs.
- Vos professeurs vont aussi porter une appréciation sur quatre éléments caractérisant votre profil scolaire : (1) la méthode de travail ; (2) l'autonomie ; (3) la capacité à s'investir dans le travail ; (4) l'engagement et l'esprit d'initiative. S'ils le souhaitent, ils peuvent aussi valoriser une dimension supplémentaire de votre profil (esprit d'équipe, qualité d'expression orale, etc.).
- Enfin, elle intègre un avis du chef d'établissement sur chacun de vos vœux.

L'ANNÉE DE CÉSURE

- Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une césure d'une durée maximale de deux semestres consécutifs. Durant cette période, vous êtes inscrit.e dans une formation de l'enseignement supérieur, mais votre participation est suspendue temporairement dans le but d'acquérir une expérience utile pour votre formation ou pour favoriser votre projet personnel ou professionnel.
- Votre période de césure peut prendre des formes diverses : une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel.
- Lors de la formulation de vos vœux sur Parcoursup, vous devez cocher la case « césure » pour chacune des formations sur lesquelles vous candidatez.
- votre césure est accordée ou non par la direction de l'établissement après votre inscription administrative : la césure peut donc légalement vous être refusée !

COMPLÉTER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

- Vous avez jusqu'au 3 avril 2024 à 23h59 pour compléter votre dossier et confirmer chacun de vos vœux.
- **L'étape de confirmation des vœux est obligatoire.** Dès que vous êtes certains des vœux que vous avez formulés et que votre dossier est complété, vous devez confirmer un à un chacun de vos vœux. Rassurez-vous, il suffit juste de cliquer sur un bouton !
- **Seuls les vœux confirmés seront étudiés** par les établissements du supérieur et pourront donner lieu à une proposition d'admission à partir du 30 mai 2024. Vous pouvez vérifier l'état d'avancée de chacun de vos vœux (« **confirmé** / **à confirmer** ») dans votre dossier candidat. L'état « **confirmé** » doit être indiqué en face de chaque vœu pour qu'il soit transmis et examiné par la formation.
- Enfin, chaque vœu (et sous-vœux !) s'accompagne d'une lettre de motivation nommée **projet de formation motivée** (PFM). Si cette lettre n'est pas rédigée et associée à votre vœu, il n'est pas complet et ne peut pas être confirmé.

LES RUBRIQUES « MA PRÉFÉRENCE » ET « AUTRES PROJETS »

- Les rubriques « Ma préférence » et « Autres projets » devront obligatoirement être remplies pour finaliser votre dossier candidat. **Les informations qui y sont renseignées sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations pour lesquelles vous candidatez.** Elles ne serviront donc pas lors de l'examen de vos vœux. Elles permettent un meilleur accompagnement et suivi de votre dossier par Parcoursup et les services académiques. Vous devez renseigner cette rubrique avant le 3 avril 2024.
- Dans la rubrique « Ma préférence », vous devez exprimer en quelques phrases votre (ou vos) préférence(s) entre les vœux formulés ou exprimer un domaine que vous privilégiez. Ces informations seront utiles pour les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), chargées de **faire des propositions à des candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission** (et uniquement pour elles !).
- Dans la rubrique « Autres projets », vous devez indiquer **si vous avez candidaté à des formations hors Parcoursup.** Vous devez également préciser si vous avez des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme (entrée sur le marché du travail, année à l'étranger, etc.)